

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01196 Numéro SIREN : 901 048 090 Nom ou dénomination : A2R TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2023 sous le numéro de dépôt 9464



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : 09/06/2021 au 31/12/2021

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Certifie conforme à l'originale.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

04 DEC. 2023





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

Impôt sur les sociétés

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

7 537 Déficit (*report du 2033-*
B)

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles - Autres

321

321

TOTAL I (5)

321

321

2 - Actif circulant

Créances autres (3)

44 928

44 928

Disponibilités

7 531

7 531

TOTAL II

52 459

52 459

TOTAL GENERAL (I + II)

52 780

52 780

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel

30 000

Résultat de l'exercice

7 537

TOTAL I

37 537

3 - Dettes

Fournisseurs et comptes rattachés (4)

1 910

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))

13 333

TOTAL III

15 243

TOTAL GENERAL (I + II + III)

52 780

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice

321

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	122 990
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			122 990
Variation de stock (<i>matières premières et approvisionnements</i>)			6 738
Autres charges externes			105 518
Rémunérations du personnel			2 365
Charges sociales			832
Total des charges d'exploitation (II)			115 453
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			7 537
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			7 537

B - RÉSULTAT FISCAL

7 537

7 537

7 537

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Autres	321	321
TOTAL rubrique I	321	321

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		2,00
	- dont apprentis	1,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		122 990
	TOTAL 1	122 990
Calcul de la valeur ajoutée (<i>Total 1 + Total 2 - Total 3</i>)		122 990

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur			
	Nom et prénom	RAJA Saad	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	2 400	Pourcentage de détention	80,00%	
	Date de naissance	29/08/1992	Pays de naissance	PAKISTAN	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	Muzzafarabad	
	Numéro, type et nom de voie	24 rues Gabrielle Meret			
	Code postal	76300	Ville	SOTTEVILLE LES ROUEN	
2	Titre	Monsieur			
	Nom et prénom	AVILA JAPON Jésus	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	600	Pourcentage de détention	20,00%	
	Date de naissance	20/12/1976	Pays de naissance	Espagne	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	Séville	
	Numéro, type et nom de voie	44b Rue Armand BARBES			
	Code postal	76300	Ville	SOTTEVILLE LES ROUEN	

« *A2R Travaux* »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 22 MAI 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **7 537** euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice..... **7 537** Euros

Capital social : 30 000 Euros

Au compte « report à nouveau créditeur »..... 7 737 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 37 737 Euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

04 DEC. 2023



Certifié conforme

M. RAJA SAAD
Président

« *A2R Travaux* »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 30 000 €

Siège social : 124 rue de la république à Sotteville-les Rouen (76300)

Siren : 901048090

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 22 mai, A 18h00,

Les actionnaires de A2R TRAVAUX, société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 124 rue de la République à Sotteville les Rouen (76300), sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en

séance. Sont présents :

Monsieur Saad RAJA.....80 actions

Monsieur Jésus AVILA JAPON.....20 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement

délibérer. L'Assemblée est présidée par **Monsieur Saad RAJA**, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A) R5

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Juin 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AJ R.S

DEUXIEME RESOLUTION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net de **7 537** euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice..... **7 537** Euros

Capital social : 30 000 Euros

Au compte « report à nouveau créditeur »..... 7 737 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 37 737 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme que **Monsieur Saad RAJA** n'a perçu aucune rémunération sur l'exercice social clos le 31 décembre 2022

En outre, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

M. RAJA SAAD
Président

